
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 septembre 2009 à 20 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Mme Louise Cayer, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA09 16 0169

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

Période de question du public.

La présidente invite les membres à poser des questions à la présidente de l'assemblée. La période débute à 20 h 17 et se termine à 21 h 15.

CITOYEN	SUJET
Elmina Bouchard	Demande que la résolution du conseil d'arrondissement concernant le camion-échelle soit entérinée par le comité exécutif de la ville
Marc Vanier-Vincent	Fait lecture de la lettre de Claude Dauphin concernant le camion-échelle Coûts de la Sécurité publique
Amélie Gagnon	Bruits et nuisances – Enfants terribles
Mariclaude Ouimet	Rassemblement de juifs hassidiques le 11 mai 2009 Toiles de plastique - école
Marc Poulin	Impact de la modification sur la circulation pour Stirling / Destin de l'îlot St-Viateur
Annie Chélin	Non renouvellement de l'entente par Spectra / Mandat à Convergence
Pierre Lacerte	Suite au document déposé en septembre 2007 / Relevé au compte rendu du comité sur les relations intercommunautaires et deuxième voyage à New York
Louise Gagné	Programme de réfection routière – Kelvin / Bloomfield / De L'Épée
Jean-Marc Corbeil	Opinion juridique quant à la synagogue du Plateau Mont-Royal / L'arrondissement va-t-il rembourser les demandeurs ?

CA09 16 0170

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2009

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

Affaires nouvelles

Il n'y a aucune affaire nouvelle

CA09 16 0171

Octroyer à l'organisme la Maison des jeunes d'Outremont une contribution financière de 7 190 \$ pour l'embauche d'un travailleur de rue. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2009-2010

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'appuyer le projet de reconduction d'un travailleur de rue préparé par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2009-2010 ;

D'approuver le versement de la contribution financière de 7 190 \$;

D'imputer la dépense selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel; les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 184813 et cette dépense étant entièrement assumée par le service corporatif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1091211004

CA09 16 0172

Octroyer un contrat à l'agence de Sécurité et Investigation Cartier pour la fourniture du personnel de la division de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2009 au 31 août 2010

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

DE MODIFIER la résolution CA09 16 0147 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 juillet 2009 afin de supprimer le premier paragraphe qui réfère le dossier au comité exécutif;

D'AUTORISER une dépense maximale de 563 757,35 \$ dans le cadre de la fourniture du personnel de la division de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2009 au 31 août 2010, comprenant toutes les taxes applicables (appel d'offres SP001/06-2009);

D'ACCORDER à Sécurité & Investigation Cartier Ltée le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission selon l'option "A" du bordereau des prix, joint au dossier décisionnel, soit au montant total maximum de 563 757,35 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'appel d'offres et au cahier des charges et addenda préparés pour ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1093045005

CA09 16 0173

Acquisition d'une voiturette aspiratrice de type MadVac pour une somme de 62 564.19 \$ par le biais de l'entente d'achat contractuelle de la Ville de Montréal avec la firme «Allianz Madvac inc.» dans le cadre du programme d'acquisition et de remplacement de véhicule - PTI 2009

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense maximale de 62 564.19 \$, taxes incluses, (montant net de 59 792,79 \$) pour l'acquisition d'une voiturette aspiratrice de type MADVAC munie d'une buse avant, comprenant tous les frais accessoires;

D'ACCORDER à «Allianz Madvac inc.», selon l'entente d'achat contractuelle no. 10435 avec la Ville de Montréal, le contrat à cette fin, pour un montant total maximum de 62 564.19 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1091914001

CA09 16 0174

Rapport de la mairesse sur la situation financière /Dépôt du rapport et publication

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont et d'approuver sa publication dans les journaux L'Express d'Outremont et Le Point d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1091867033

CA09 16 0175

Dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 10 juin 2009 au 9 août 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

Dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 10 juin 2009 au 9 août 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.02 1095115004

CA09 16 0176

Dépôt des bons de commande pour la période du 10 juin 2009 au 9 août 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

Dépôt des bons de commande pour la période du 10 juin 2009 au 9 août 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.03 1095115003

CA09 16 0177

Reddition de comptes - Évolution budgétaire au 30 juin 2009

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

DE DÉPOSER au conseil des documents d'évolution budgétaire au 30 juin 2009 tel que requis par la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1092861015

CA09 16 0178

Autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une requête de financement auprès du Forum des équipements culturels pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour la programmation culturelle au Théâtre Outremont

ATTENDU QUE le Forum des équipements culturels peut financer, jusqu'à hauteur de 60 %, les coûts capitalisables reliés à l'acquisition d'équipements techniques (projecteur multimédia, lecteur de bande son, etc.) pour le Théâtre Outremont;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont s'engage à assumer le solde des coûts reliés à l'acquisition d'équipements techniques (projecteur multimédia, lecteur de bande son, etc.) pour le Théâtre Outremont;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs et de la culture, conformément aux « Critères d'admissibilité et de sélection pour les projets d'équipements culturels municipaux soumis au Forum » relativement au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, à déposer une demande de financement auprès du Forum des équipements culturels issu de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 intervenue entre le MCCCCF et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1091211005

CA09 16 0179

Accepter une subvention de 15 000 \$ versée dans le cadre du programme Aide aux projets - Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur 2008-2009 du ministère de la Culture, des

Communications et de la Condition féminine pour le projet Cinécran (titre provisoire, projet 508236) et autoriser l'augmentation du budget des revenus et des dépenses de l'arrondissement d'Outremont d'un montant équivalent.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUGMENTER le budget des revenus et des dépenses de l'arrondissement d'Outremont d'un montant de 15 000 \$ qui représente la somme d'une subvention accordée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet Cinécran (titre provisoire) tenu au Théâtre Outremont, et d'en aviser le Comité exécutif et le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1091211003

CA09 16 0180

Adoption du Règlement modifiant le Règlement de tarification de l'arrondissement d'Outremont (tarifs du service des loisirs et de la culture)

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement modifiant le règlement la tarification ayant pour objet la revue de la tarification du service des loisirs;

D'AUTORISER le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1091867030

CA09 16 0181

Adoption du Règlement modifiant le Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances, visant à réglementer le fait de consommer des boissons alcooliques sur le domaine public

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances, visant à réglementer le fait de consommer des boissons alcooliques sur le domaine public;

D'AUTORISER le secrétaire d'arrondissement à attribuer un numéro de règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1093045004

CA09 16 0182

Demande d'autorisation de démolition partielle aux 934-936, avenue Dunlop, 57, avenue Nelson et au 77, avenue Springgrove

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles situés aux 934-936, avenue Dunlop, 57, avenue Nelson et 77, avenue Springgrove ont présenté des demandes de démolition;

Attendu qu'en vertu des articles 7.1 et suivants du Règlement concernant les permis et certificats (1176), quiconque désire procéder à la démolition en tout ou en partie d'une construction doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation de démolition ;

ATTENDU QUE lors de sa réunion tenue le 9 juillet 2009, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil de délivrer un certificat d'autorisation de démolition relatif à ces demandes ;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE CONFIRMER la recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de délivrer un certificat d'autorisation de démolition portant sur les immeubles situés 934-936, avenue Dunlop; 57, avenue Nelson; 77, avenue Springgrove et ce, sous réserve des recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1091899031

CA09 16 0183

Demande de dérogation mineure relativement à la construction d'une terrasse d'une profondeur de 5,18 mètres plutôt que 3,0 mètres tel que prescrit à l'article 7.11.1 du règlement de zonage 1177 pour l'immeuble sis au 1780, avenue Du Manoir

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1780, avenue de Manoir a fait une demande de dérogation mineure relativement à un empiètement relatif à la construction d'une terrasse d'une profondeur de 5,18 mètres plutôt que 3,0 mètres tel que prescrit à l'article 7.11.1 du règlement de zonage 1177;

ATTENDU QUE ce projet aurait pour effet de contrevenir aux dispositions du Règlement de zonage (1177);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.1 du Règlement concernant les dérogations mineures (1180), le conseil peut, après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme, accorder une dérogation aux dispositions de zonage contenues au règlement de zonage, le cas échéant, autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QUE l'application du Règlement de zonage (1177) aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE lors de sa réunion tenue le 9 juillet 2009, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accorder la dérogation mineure demandée;

ATTENDU QU'en date du 13 août 2009, le secrétaire de l'arrondissement a, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), fait publier dans l'hebdomadaire L'Express d'Outremont un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance ainsi que la nature et les effets de la dérogation demandée;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure formulée par le requérant relativement à un empiètement relatif à la construction d'une terrasse d'une profondeur de 5,18 mètres plutôt que 3,0 mètres tel que prescrit à l'article 7.11.1 du règlement de zonage 1177 et ce pour la propriété située au 1780, avenue Du Manoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1091899030

CA09 16 0184

Approbation de dix-sept plans d'implantation et d'intégration architecturale en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.4 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 1001, avenue Bernard, 1020, avenue Laurier, 1051, avenue Laurier, 1038, avenue Bernard, 1780, avenue Du Manoir, 900, avenue De l'Épée, 74 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 720, avenue Antonine-Maillet, 5932, rue Hutchison, 87, avenue Mc Culloch, 776-778, avenue Mc Eachran, 497, avenue Stuart, 934-936, avenue Dunlop, 74, avenue Mc Nider, 57, avenue Nelson, 25-47, Chemin Bates et 77, avenue Springgrove ;

ATTENDU QU'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale et ce, sous certaines conditions;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'APPROUVER les demandes de PIIA relativement aux dix-sept projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1001, avenue Bernard;
2. 1020, avenue Laurier;
3. 1051, avenue Laurier;
4. 1038, avenue Bernard;
5. 1780, avenue Du Manoir;
6. 900, avenue De l'Épée;
7. 74, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
8. 720, avenue Antonine-Maillet;

9. 5932, rue Hutchison;
10. 87, avenue Mc Culloch;
11. 776,778, avenue Mc Eachran;
12. 497, avenue Stuart;
13. 934-936, avenue Dunlop;
14. 74, avenue Mc Nider;
15. 57, avenue Nelson;
16. 25-47, Chemin Bates;
17. 77, avenue Springgrove.

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1091899029

CA09 16 0185

Fermeture de rue - Pique-nique familial des résidants de l'avenue Nelson

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER la fermeture de l'avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph pour la tenue de l'événement "Pique-nique familial des résidants de l'avenue Nelson", le samedi 12 septembre 2009, de 11 h à 18 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1093045007

CA09 16 0186

Approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale au 196, avenue Bloomfield, en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur l'immeuble situé au 196 avenue Bloomfield ;

ATTENDU QU'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ce projet recevable du point de vue de leur intégration architecturale et ce, sous certaines conditions ;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet inscrit à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant la propriété située au 196, avenue Bloomfield, laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1091899032

CA09 16 0187

Dépôt du rapport du directeur d'arrondissement sur les embauches et les départs d'employés pour les mois de juin et juillet 2009.

Dépôt du rapport sur les embauches et les départs pour les mois de juin et juillet 2009 conformément au règlement AO-03.

50.01 1093773002

CA09 16 0188

Adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Outremont

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Outremont, lequel fera partie intégrante du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1093045006

Deuxième période de questions

La période débute à 21 h 45 et se termine à 22 h 03.

Duncan Sebord	Accidents sur la piste cyclable
Pierre Jeanbard	Circulation Vincent d'Indy
Mary Soderstrom	Procédure – bruit
Pierre Gosselin	McCulloch et piste cyclable Feux Pagnuelo
Annie Chélin	Convercité – pas un mandat conjoint
Duncan Sebord	Accidents sur la piste cyclable

70.01

Dépôt de comptes-rendus des réunions de comités consultatifs de citoyens

Il n'y a aucun dépôt.

Levée de la séance

La séance est levée à

70.03

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1er octobre 2009.